

# Au fil des Vallons

Bulletin n°25 avril 2020

**Dossier : étude stratégique de développement  
commercial et de service**



## INFORMATIONS CORONAVIRUS

en date du 31 mars 2020 (la situation est susceptible d'évoluer)

# LES MESURES PRISES SUR VALLONS-DE-L'ERDRE

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie de coronavirus et suite aux annonces du gouvernement portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19, la commune de Vallons-de-l'Erdre a pris plusieurs mesures.

### Fermeture des mairies déléguées et agences postales

Les mairies déléguées et agences postales sont fermées.

**Le numéro du standard 02.85.29.33.00 reste ouvert. Les services continuent de travailler ; privilégiez les messages par mail.**

Les habitants ayant des difficultés peuvent se signaler en contactant la permanence téléphonique de la mairie.

Les formalités d'état-civil sont possibles en mairie sur rendez-vous.

La station biométrique (passeports, cartes nationales d'identité) est fermée et les rendez-vous sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

Des sacs jaunes sont à disposition aux portes de toutes les mairies déléguées de 9h30 à 16h30.

### Fermeture de tous les bâtiments communaux

Les salles de sport, salles polyvalentes, salles de réunion... restent fermées pour tout rassemblement ou réunion et ce jusqu'à nouvel ordre.

**Merci de vous rapprocher des associations pour tout renseignement concernant l'annulation ou le report d'une manifestation**

### Fermeture des cimetières

Les cimetières sont fermés sauf pour inhumations.

### Annulation de toutes les permanences

Les permanences qui se tiennent en temps normal à l'espace des 4 Saisons sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

### Maintien du marché de Saint-Mars-la-Jaille

La sous-préfecture a accordé une dérogation pour que le marché de Saint-Mars-la-Jaille puisse rester ouvert le mardi matin.

### Non distribution du bulletin municipal d'avril

Suite aux mesures prises par l'État, les agents communaux ne distribueront pas le bulletin dans les boîtes aux lettres ce mois-ci.

### Fermeture des structures d'accueil 0-18 ans

Le multi-accueil, les accueils périscolaires, les écoles et la restauration restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil de loisirs et les animations du service enfance/jeunesse sont suspendues pour les vacances de printemps.

**i** Les animateurs du pôle famille vous proposent chaque jour une animation à réaliser avec vos enfants. Rendez-vous sur la page Facebook et sur le site internet de la commune pour découvrir ces activités faciles à réaliser.

### Ouverture du multi-accueil et de l'accueil de loisirs aux enfants des professionnels prioritaires

Le multi-accueil "Les Cabrioles" et l'accueil de loisirs proposent d'accueillir les enfants des professionnels de santé.

#### Conditions

Multi-accueil : l'accueil pourra se faire pour les enfants jusqu'à 3 ans et dans le cadre réglementaire de la crise sanitaire du COVID-19.

Accueil de loisirs : l'accueil pourra se faire uniquement pendant les vacances de printemps (du 11 avril au 27 avril) pour les enfants de 3 à 11 ans.

**Si vous souhaitez des renseignements sur la mise en place de ce service, vous pouvez contacter par Peggy LEMOINE par téléphone au 02.85.29.33.00 ou par mail à [pole.ej@vallonsdelerdre.fr](mailto:pole.ej@vallonsdelerdre.fr) ou Émeline BRANGER (multi-accueil) par mail à [enfance.jeunesse@vallonsdelerdre.fr](mailto:enfance.jeunesse@vallonsdelerdre.fr).**

#### Professionnels prioritaires

- Personnels des établissements de santé
- Personnels des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil des jeunes enfants maintenus ouverts
- Professionnels de santé libéraux (médecins, sages-femmes, infirmiers, ambulanciers, pharmaciens et biologistes)
- Personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants
- Services de l'État chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, dans les Agences régionales de santé et dans les préfectures

Pour les parents qui ne peuvent pas bénéficier de télétravail et dont la profession est indispensable à la vie de la nation, vous pouvez prendre contact par mail avec Nathalie DURANTEAU, responsable du Relais Assistants Maternels à [ram@vallonsdelerdre.fr](mailto:ram@vallonsdelerdre.fr).

### HARPES AU MAX ANNULÉ

Le festival Harpes au Max, qui devait avoir lieu du 14 au 17 mai et dans le cadre duquel Laurent VOULZY devait se produire le 16 mai dans l'église de Saint-Mars-la-Jaille, est annulé.





Vendredi 6 mars - Spectacle "Le plus grand cabaret Vallonnais"  
- danse des variétés de Saint-Sulpice-des-Landes



Mercredi 19 février - Atelier nichoirs pour tous organisé par Une Folle Idée



Vendredi 6 mars - Spectacle "Le plus grand cabaret Vallonnais" - sketch du Théâtre du Passant



Dimanche 8 mars - 27<sup>e</sup> Transfreignéenne (rando) organisée par le Comité des Fêtes de Freigné



Du 2 au 22 février - Variétés de Saint-Sulpice-des-Landes



Vendredi 28 février - Soirée jeux en famille 1<sup>re</sup> édition



Vendredi 6 mars - Spectacle "Le plus grand cabaret Vallonnais" - sketch des Saltimbanques



Samedi 7 mars - Gala de judo

## ÉDITO

Chères Vallonnaises, chers Vallonnais,  
Depuis quelques semaines, nous faisons face à une crise sanitaire majeure. Afin d'endiguer le plus rapidement possible l'épidémie de coronavirus (COVID-19), il est essentiel que chacun respecte les prescriptions de l'État. Ces mesures qui sont, je le sais, très contraignantes permettent de vous protéger vous, mais aussi et surtout de protéger vos proches. Dans ce contexte difficile, je compte sur vous pour rester solidaires et ne pas céder à la panique.

La commune reste à votre disposition pour tout renseignement, urgence. N'hésitez pas à la contacter par mail ([contact@vallonsdelordre.fr](mailto:contact@vallonsdelordre.fr)) ou par téléphone (02.85.29.33.00).

Prenez soin de vous  
Bien cordialement,  
Jean-Yves PLOTEAU  
Maire



## ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

La liste du Maire sortant Jean-Yves PLOTEAU "Plus Fort Ensemble" (seule en lice) a été élue dimanche 15 mars lors du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales.

### La réunion de conseil municipal pour l'élection du Maire reportée

Lors de sa prise de parole le 19 mars dernier, le Premier Ministre, Édouard PHILIPPE, a annoncé le report des réunions d'installation des conseils municipaux élus au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales en raison de l'épidémie de coronavirus.

À Vallons-de-l'Erdre, la réunion d'installation du nouveau conseil municipal devait avoir lieu le vendredi 20 mars. Elle est reportée à une date ultérieure (après le 15 mai).

Ainsi, l'équipe sortante voit son mandat prolongé jusqu'à mi-mai.

## RETOUR EN IMAGES

## ÉTAT-CIVIL

### Bienvenue à...

<b>COURGEAULT</b> Simon – Bonnœuvre .....	23 février
<b>COUTIN</b> Aëlys – Saint-Sulpice-des-Landes .....	25 février
<b>GUERLAIS</b> Automne – Freigné.....	27 février
<b>LANDRY</b> Léo – Saint-Sulpice-des-Landes .....	7 mars
<b>ROGER</b> Nolan – Saint-Mars-la-Jaille .....	8 mars
<b>TRÉGRET</b> Chloé – Maumusson .....	11 mars
<b>BONHOMMEAU</b> Loéva – Saint-Mars-la-Jaille .....	13 mars
<b>MEDEIROS</b> Luiz – Saint-Mars-la-Jaille .....	13 mars

### Ils nous ont quittés

<b>BARBOT</b> Yves – Vritz 67 ans .....	14 février
<b>AILLERIE veuve BEZIE</b> Marie Josèphe – Maumusson 87 ans .....	28 février
<b>HAMON</b> Roger – Saint-Mars-la-Jaille 93 ans .....	9 mars
<b>MARCHAND</b> Paul – Saint-Sulpice-des-Landes 79 ans .....	9 mars
<b>ALIAU</b> Levy – Freigné 17 ans .....	10 mars
<b>LE GAL</b> Édouard – Saint-Mars-la-Jaille 85 ans .....	16 mars
<b>DUCHESNE</b> Charles – Saint-Mars-la-Jaille 96 ans .....	17 mars
<b>MENEVAUT</b> Patrick – Vritz 59 ans .....	27 mars

## Extraits du conseil municipal en date du 3 mars 2020

### Service Départemental d'Incendie et de Secours - convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

(Délibération n°046/2020 en date du 3 mars 2020)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours conventionne avec les établissements scolaires, les gestionnaires des services périscolaires et extrascolaires ainsi qu'avec les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour permettre, en cas de départ d'un sapeur-pompier volontaire en intervention, l'accueil de ses enfants par ces services. Le coût financier de ces accueils par ces différents services est pris en charge par la commune.

### Impôts locaux - vote des taux pour l'année 2020

(Délibération n°048/2020 en date du 3 mars 2020)

Le conseil municipal a décidé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

- 14,35 % pour la taxe d'habitation (maintien du taux voté pour l'année 2019),
- 13,4633 % pour la taxe foncière bâtie (contre 13,33 % pour l'année 2019),
- 39,2587 % pour la taxe foncière non bâtie (contre 38,87 % pour l'année 2019).

### Subventions aux associations pour l'année 2020

(Délibération n°047/2020 en date du 3 mars 2020)

Les montants des subventions accordées aux associations sont consultables sur le compte-rendu du conseil municipal.

### Vélos électriques - une subvention pour les particuliers

(Délibération n°057/2020 en date du 3 mars 2020)

L'État accorde aux personnes physiques majeures une aide dite "bonus vélo à assistance électrique" pour l'acquisition d'un vélo électrique neuf n'utilisant pas de batterie au plomb.

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- être non imposable,
- obtenir l'attribution d'une aide d'une collectivité territoriale.

L'aide de l'État complète le montant versé par la collectivité locale. Le cumul des 2 aides ne peut être supérieur à 20 % du coût TTC avec un plafond fixé à 200 €.

Le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 20 € à chaque personne physique éligible à l'attribution d'une aide de l'État dite "bonus vélo à assistance électrique".

Un formulaire de demande est téléchargeable sur le site internet.

### Éco R'Aide 2020 - convention de partenariat

(Délibération n°059/2020 en date du 3 mars 2020)

L'Éco R'aide est un raid sportif ayant pour objectif de rassembler les jeunes de 13 à 17 ans du Pays d'Ancenis autour d'un évènement sportif et éco-citoyen. La prochaine édition, organisée par la COMPA en partenariat avec l'ensemble des services jeunesse du Pays d'Ancenis, aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2020 inclus sur la commune de Mésanger.

Une convention de partenariat dans laquelle sont définis les engagements de la commune et ceux de la COMPA a été adoptée par le conseil municipal.

Les engagements des partenaires sont les suivants :

- participation à la préparation de l'évènement 2020,
- participation à l'encadrement des participants,
- participation à la gestion des inscriptions,
- prise en charge financière des repas.

Les compte-rendus complets sont consultables sur le site internet ; ils sont disponibles dans chacune des communes déléguées.

## Aménagement du rond-point du Château Quelques perturbations sont à prévoir...

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du rond-point du château, l'entreprise CHAUVIRÉ va procéder durant 3 semaines aux travaux d'assainissement des eaux pluviales. Cela va engendrer des perturbations au niveau de la circulation mais aussi pour la collecte des déchets.

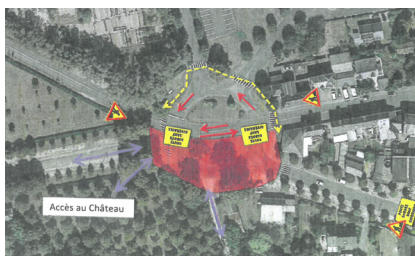
### Phase 1 : intervention sur la partie sud du rond-point actuel



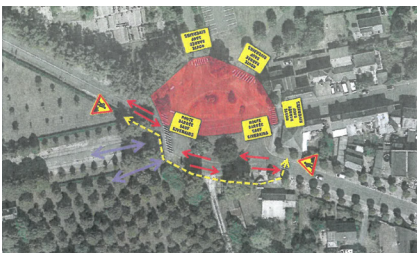
Accès au rond-point impossible depuis le boulevard de la Ferronnays : des déviations seront mises en place.



Les riverains devront déposer leurs conteneurs au point de collecte place du Général de Gaulle.



### Phase 2 : intervention sur la partie nord



Accès au rond-point impossible depuis la rue des Platanes, la rue des Acacias et la rue du Château : des déviations seront mises en place.



Les riverains devront déposer leurs conteneurs aux points de collecte désignés.

### Phase 3 : mise en place d'un nouveau système d'éclairage public

Les dates des interventions vous seront communiquées ultérieurement.

## Point travaux

### Lotissement du Champ du Puits

[Saint-Mars-la-Jaille]

Les travaux voirie et réseaux divers sont terminés. La réception du chantier initialement prévue le 2 avril est reportée à une date ultérieure.

### Giratoire du Château

[Saint-Mars-la-Jaille]

La réunion de préparation était prévue le 31 mars et le démarrage du chantier le 6 avril. Ces 2 dates sont reportées ultérieurement.

### Gendarmerie

[Saint-Mars-la-Jaille]

Le chantier est fermé jusqu'à nouvel ordre. Les lieux sont sécurisés et consignés.

### Espace des 4 Saisons

[Saint-Mars-la-Jaille]

Le chantier est fermé jusqu'à nouvel ordre. Les lieux sont sécurisés et consignés.

## Point stop : un coup de pouce pour vos déplacements

Le Département a mis en place sur le territoire des points stop pour vos trajets de proximité. **Objectifs** : accompagner, sécuriser la pratique pour les auto-stoppeurs et inciter les automobilistes à covoiturer.

### Mode d'emploi

Le principe : des points stop signalés clairement sur des sites propices à cette pratique, c'est-à-dire des axes fréquentés, à des endroits offrant de la visibilité et la possibilité de s'arrêter en sécurité

Un piéton souhaitant faire un trajet peut ainsi se positionner au pied d'un panneau "Point stop" implanté sur un accotement large et stabilisé. Il peut même indiquer sa destination en manipulant de façon simple l'un des panneaux suspendus au poteau.

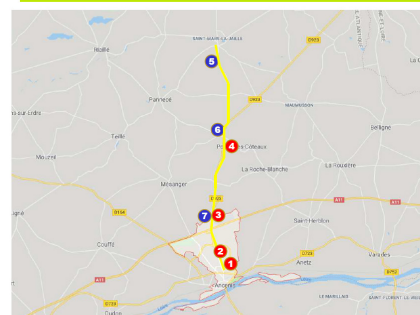
### Une expérimentation en Pays d'Ancenis

Pendant un an, une expérimentation a été faite sur Ancenis et Loireauxence avec l'installation de 4 points stop.

Elle a fait l'objet d'une évaluation grâce à des boîtiers de satisfaction installés sous chaque panneau, à des échanges avec des groupes d'utilisateurs (chauffeurs et auto-stoppeurs) et à des questionnaires. Cette expérimentation s'est avérée positive.

**Un point stop a été installé rue d'Ancenis à Saint-Mars-la-Jaille ; il sera actif très prochainement.**

PROPOSITIONS DE POINTS STOP SUR L'AXE ANCENIS-SAINT-GEREON / VALLONS-DE-L'ERDRE (SAINT-MARS-LA-JAILLE)



Delegation Ancenis, service Aménagement Loire Atlantique



Localisation panneau Localisation stationnement Delegation Ancenis, service Aménagement Loire Atlantique

## Restitution de l'étude

La commune de Vallons-de-l'Erdre a pour objectif de définir un projet global de redynamisation du commerce dans les centres-bourgs, plus particulièrement sur la commune déléguée de Saint-Mars-la-Jaille, son pôle majeur. Ce projet s'appuie notamment sur le constat suivant : depuis plusieurs années, la commune fait l'objet de fermetures de commerces et de mises en vente. Cette étude a été réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Nantes Saint-Nazaire.



**Michel GASNIER**

Maire délégué de Saint-Mars-la-Jaille

À la question pourquoi venir habiter chez nous, les nouveaux arrivants répondent le travail, les services, les commerces. Il était important de faire un point-d'étape sur le commerce de proximité de Vallons-de-l'Erdre, à l'occasion du changement d'équipe municipale. Cette étude, cofinancée par la COMPA et la commune, éclaire des atouts et des fragilités de notre secteur. Nous pourrions nous satisfaire d'être mieux pourvu que d'autres, mais les fermetures récentes (que nous espérons provisoires) incitent à la vigilance. Le dynamisme commercial dépend de chacun de nous en achetant local en priorité.

## PORTRAIT DES COMMERÇANTS VALLONNAIS

Dans les 10 ans à venir,  
35 % vont devoir trouver  
**un successeur**



35 % ont entre  
**50 et 59 ans**

Chiffre d'affaires moyen  
**213 000 €**



**76 %**  
ont un chiffre d'affaires  
en progression

En moyenne, ils sont présents sur  
la commune depuis  
**35 ans**



Leur vision de la commune :



Les points à travailler selon eux :  
**la visibilité nocturne,  
une vie de bourg plus animée pour créer du lien.**

Les raisons de leur installation à Vallons-de-l'Erdre :

**la recherche de ruralité,  
la proximité du domicile,  
la continuité**  
(toujours vécu à Vallons-de-l'Erdre).



## ÉTUDE DU NOMBRE DE COMMERCES PAR RAPPORT À D'AUTRES COMMUNES FOCUS SUR SAINT-MARS-LA-JAILLE



Saint-Mars-la-Jaille est particulièrement bien doté en commerces :

**20 commerces contre 8 commerces** en valeur médiane pour des communes similaires (chef-lieu de canton de 2 000 à 3 000 habitants)

Les activités qui pourraient être envisagées et fréquemment observées dans des communes similaires :



**un caviste**



**un commerce de motoculture,  
tondeuses, cyclomoteurs,  
mobylettes, scooters**

## LES PISTES D' ACTIONS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

**⚠ Ces préconisations proposées par la CCI devront être étudiées puis validées par le conseil municipal.**



### 1 AMÉLIORATIONS DU PLAN DE CIRCULATION DU BOURG DE SAINT-MARS-LA-JAILLE

Les sens de circulation doivent favoriser l'accès aux commerces du bourg et éviter l'impression d'un bourg "segmenté" qui génère des ruptures entre les rues commerçantes.

#### Préconisations :

- ➔ Mettre les rues en double sens afin que le passage place du Général de Gaulle soit facilité
- ➔ Tirer profit des flux routiers entre Ancenis et Châteaubriant par une signalétique renforcée
- ➔ Réduire la vitesse de circulation rue de l'Industrie afin de favoriser la sécurité du bourg et de rendre la fréquentation des commerces plus attractive pour les familles
- ➔ Permettre un stationnement de courte et plus longue durée

### 2

### PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT URBAIN : HÔTEL DU COMMERCE



- Brasserie
- Gîte (en gestion brasserie)

Réinstaller un charcutier



- Nouveau pôle santé
- Institut de beauté



Boutique éphémère  
Boutique test



- Espace de coworking (espace collaboratif dans lequel les travailleurs indépendants ou nomades peuvent venir travailler)

Regroupement coopératif

- épicerie fine
- maraîcher de proximité (bio)
- producteur de viande



### 3

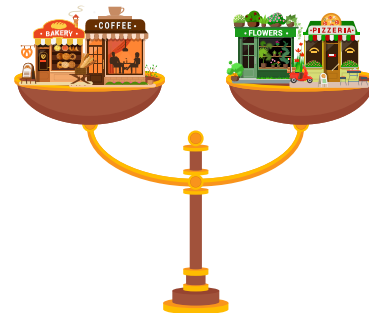
### RÉÉQUILIBRER LA COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE

Le maintien d'activités commerciales telles que des commerces de proximité est une nécessité (épiceries notamment). Les distances au sein de la commune sont telles que l'équilibre commercial doit être réfléchi en amont.

La logique commerciale qui consiste à s'installer au cœur de la commune déléguée de Saint-Mars-la-Jaille et non sur les autres communes déléguées est compréhensible ; il faut cependant faire attention au développement de la centralité commerciale.

#### Développement de la commercialité du bourg de Saint-Mars-la-Jaille

- ➔ Développement du chiffre d'affaires des commerces de Saint-Mars-la-Jaille
- MAIS**
- ➔ Potentiel de vente en baisse sur les communes voisines
- ➔ Fermeture des commerces des autres communes déléguées



Vallons-de-l'Erdre est classé 80° sur 207 dans le "Palmarès des villes et villages de Loire-Atlantique où il fait bon vivre".

Quotidien Presse Océan - 8 mars 2020



## Les collégiens : des citoyens en formation

“ Le collège est une étape fondamentale dans la construction de citoyens libres et responsables. Ces dernières semaines, 2 temps forts ont été proposés aux élèves.

### Le devoir de mémoire avec Madame SENOT, rescapée des camps de concentration nazis

Le collège Louis PASTEUR a été une nouvelle fois honoré d'accueillir Madame Esther SENOT. Elle avait l'âge des collégiens de 3<sup>e</sup> lorsqu'elle fut déportée en 1942. Les mots prononcés durant cet après-midi du jeudi 23 janvier 2020 ont marqué les élèves ainsi que les pensionnaires de la maison de retraite, conviés pour l'occasion. Ce projet favorise le dialogue intergénérationnel et sensibilise les élèves à la question de la mémoire et de sa transmission.

### L'égalité hommes/femmes avec le projet "YoLove"

Nos collégiens ont été les 1<sup>ers</sup> à découvrir le documentaire académique "YoLove"

qui aborde l'égalité hommes/femmes et le harcèlement dans le cadre scolaire. Ce film présente des élèves victimes de harcèlement ou de discrimination et propose des pistes pour sortir de ces situations.

Un travail préparatoire a été mené en amont et, suite à la diffusion, un débat collectif avec les élèves a permis d'assurer la compréhension de ces sujets difficiles. Enfin, des séances d'échanges sont organisées dans chaque classe pour approfondir la thématique. L'inspecteur académique, Monsieur MARÉCHAU, a félicité notre collège pour son volontarisme et son dynamisme sur ce projet. ”

**L'équipe pédagogique du collège Louis PASTEUR**

## VOUS RECHERCHEZ UN JOB D'ÉTÉ ?

Certaines entreprises vallonnaises, telle que la société AUBRET, recrutent.

Plus d'informations sur [www.vallonsdelordre.fr/offres-emplois](http://www.vallonsdelordre.fr/offres-emplois)

## JEU



Je me balade dans Vallons-de-l'Erdre ; saurez-vous trouver où je me suis confiné ce mois-ci ?

Donnez votre réponse en message privé sur la page Facebook de la commune @CommunedevallonsdelErdre valontin

## RÉPONSE DU MOIS DERNIER :

La pouille du city-stade de Saint-Sulpice-des-landes

Bravo à Caroline, gagnante du tirage au sort du mois de février



## Les Restos du Cœur restent ouverts



La saison d'hiver s'est terminée le 10 mars dernier ; cependant, les Restos du Cœur restent ouverts.

La distribution se fera tous les 15 jours à partir du mardi 31 mars.

Contact : Restos du Cœur  
Rue de l'Europe à Saint-Mars-la-Jaille  
tél : 02.40.97.08.27 - mail : [rdc44.stmarslajaille@free.fr](mailto:rdc44.stmarslajaille@free.fr)

### MAIRIE

- 18 avenue Charles-Henri de COSSÉ BRISSAC - BP 17  
Saint-Mars-la-Jaille - 44540 Vallons-de-l'Erdre
- [contact@vallonsdelordre.fr](mailto:contact@vallonsdelordre.fr)
- 02.85.29.33.00 (appel non surtaxé)  
Accueil téléphonique  
• du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30  
• le samedi : 9h-12h
- [www.vallonsdelordre.fr](http://www.vallonsdelordre.fr)
- @CommunedevallonsdelErdre

### Bulletin municipal d'information

Mairie : 02.85.29.33.00  
Courriel : [communication@vallonsdelordre.fr](mailto:communication@vallonsdelordre.fr)  
Directeur de la publication : Jean-Yves PLOTEAU  
Conception : service communication  
Commission communication : Alain RAYMOND, Gaëlle TERRIEN, Caroline JEMET, Jacqueline PETITEAU, Danièle JUSTEAU, Frank GUILLAUDEUX, Nadia LERAY, Marie-Thérèse POILÉVRE, Nicolas LEDUC, Marie-Laure COQUEREAU, Sophie GILLOT  
Bulletin téléchargeable sur le site internet  
<http://www.vallonsdelordre.fr>